



## Délégation départementale du Val d'Oise

Département Santé Environnement

Courriel: ARS-DD95-EAU@ars.sante.fr

Destinataire(s):

MAIRIE DE SERAINCOURT

SFDE - AGENCE NORD YVELINES

SIEVAM

VEOLIA EAU - CENTRE OUEST

## CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

lésultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Renforcement du contrôle de l'eau

## **SIEVAM VEOLIA**

Commune de : SERAINCOURT

Prélèvement et mesures de terrain du 12/06/2025 à 09h35 pour l'ARS, par le laboratoire : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE L'EAU, CERGY, qui a également réalisé les analyses.

Nom et type d'installation: SERAINCOURT FREMAINVILLE (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau: EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : SERAINCOURT HAMEAU DU RUEIL MAISON ASSOC - MAISON DES ASSOCIATIONS

Code point de surveillance : 0000000117 Code installation : 000117 Type d'analyse: PES6

Code Sise analyse : 00187675 Référence laboratoire : H.2025.1874-1 Numéro de prélèvement : 09500185123

## Conclusion sanitaire:

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

(PLV-09500185123 - page: 1)

Le mercredi 25 juin 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,

L'ingénieur d'études sanitaires,

Siané

Helen LE GUEN

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

			Limites de qualité		Références de qualité		Valeurs indicatives
Mesures de terrain	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Maxi
Contexte Environnemental		,					
Température de l'eau	17,1	°C				25	
			Limites d	e qualité	Références de qualité		Valeurs indicatives
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Maxi
Pesticides triazines							
Atrazine	0,007	μg/L		0,1			
Pesticides Divers							
Total des pesticides analysés	0,118	μg/L		0, 5			
Métabolites							
Atrazine-2-hydroxy	<0,020	μg/L		0,1			
Atrazine-déisopropyl	<0,020	μg/L		0,1			
Atrazine déisopropyl-2-hydroxy	<0,020	μg/L		0,1			
Atrazine déséthyl	0,049	μg/L		0,1			
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0,005	μg/L		0,1			
Atrazine déséthyl déisopropyl	0,062	μg/L		0,1			

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1